Site internet Démarches simplifiées :

https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/subvention-partenariat_associatif-eedd_sante-environnement



Appel à Projet – Subvention aux associations œuvrant dans les domaines de l'éducation au développement durable, de la santéenvironnement et de la mise en œuvre de la transition écologique au titre de l'année 2025



- Rendez-vous sur le site internet en suivant le lien > vous accédez à la page de présentation.

- Vous pouvez retrouver toutes les information en lien avec l'AAP en déroulant les « chapitres ».

- Cliquez sur l'onglet « **Commencer** la démarche » pour débuter la saisie et le dépôts du dossier.

> Vous êtes dirigés vers une nouvelle page vous demandant d'inscrire votre numéro SIRET afin de vous identifier. Vérifiez bien que les informations qui s'affichent sont bien à jour !

Nb : le temps de remplissage indiqué est estimatif. Si vous disposez en amont des pièces justificatives à fournir, cela ne vous prendra pas plus de temps que de remplir le Cerfa-12156-06 (demande de subvention) initialement utilisé. Les champs suivis d'un astérisque (*) sont obligatoires. Votre dossier est enregistré automatiquement après chaque modification. Vous pouvez à tout moment fermer la fenêtre et reprendre plus tard là où vous en étiez.

 Télécharger le guide de la démarche ⊥
 Image: Ce lien est éphémère et ne devrait pas être partagé.

 PDF - 591 ko

Service auprès duquel est formulée la demande



2 - Relations avec l'État

Votre association dispose-t-elle d'agrément(s) administratif(s)? *

Certaines subventions sont conditionnées, notamment par des agréments.



 Si vous disposez d'un ou de plusieurs agrément(s), cliquez sur « Ajouter un élément » et remplissez les informations demandées.
 Répétez la manipulation pour chacun de vos agréments.

3 - Relations avec d'autres associations

Pour les associations sportives, votre association est-elle affiliée à une fédération agréée?

Oui Non

Union, fédération ou réseau auxquels est affiliée votre association

Ajouter autant de lignes que nécessaire

• Ajouter un élément pour « Union, fédération ou réseau auxquels est affiliée votre association »

Personnes morales adhérentes à votre association

Ajouterautant de lignes que p

• Ajouter un élément pour « Personnes morales adhérentes à votre association »

Votre association est-elle assujettie aux impôts commerciaux? *

Oui ONon

- Faites la même chose pour renseigner les réseaux / fédérations / union auxquelles vous êtes affiliés et les personnes morales adhérentes à votre association si tel est éventuellement le cas. Sinon, aucune action n'est nécessaire.

5 - Budget prévisionnel de l'association



8 - Les pièces jointes

IBAN de l'association *

Exemple (France) : FR76 1234 1234 1234 1234 1234 1234 123

Relevé d'identité bancaire de l'association *

Joindre le RIB fourni par votre banque, uniquement en format .pdf et de vérifier que celui-ci a pour titulaire du compte la raison sociale de l'association, telle qu'elle est déclarée

dans le répertoire RNA et SIRET.

Taille maximale : 200 Mo.

Parcourir... Aucun fichier sélectionné.

Etats financiers ou comptes annuels approuvés du dernier exercice clos ***** Taille maximale : 200 Mo.

Parcourir... Aucun fichier sélectionné.

Dernier rapport d'activité annuel de l'association *

Taille maximale : 200 Mo.

Parcourir... Aucun fichier sélectionné

Autres documents ou pièces complémentaires jugés utiles à la compréhension du projet

Parcourir... Aucun fichier sélectionné.

Autres documents ou pièces complémentaires jugés utiles à la compréhension du projet Taille maximale : 200 Mo.

Votre brouillon est automatiquement enregistré. En savoir plus 🗹

- Vous avez la possibilité de joindre des documents autres que ceux à joindre obligatoirement que vous souhaitez porter à la connaissance des instructeurs

Une fois toutes les rubriques renseignées et les documents joints, vous pouvez déposer votre dossier. Un message/automatique vous sera envoyé confirmant le dépôt.

Le dossier est modifiable quand il est « en construction ». Les instructeurs gèrent le passage des dossiers « en construction » / « en instruction » lorsque le dossier est complet ou lorsque des pièces complémentaires sont demandées.

Déposer le dossie